

ÉLECTIONS AU GRAND CONSEIL DU 27 MARS 2022

Joie et tristesse mêlées



D'une part, le PEV a gagné deux sièges au Grand Conseil et affiché un résultat exceptionnel pour les élections au Conseil-exécutif. D'autre part, trois députées du PEV ont perdu leur siège. Lors des résultats de ces élections, le PEV est passé par tous les états âmes, comme s'il était sur des montagnes russes. Et le système électoral a une fois de plus fait secouer les têtes.

Malgré son brillant résultat personnel (580 voix de plus qu'en 2018), Christine Grogg n'a pas été réélue comme députée au Grand Conseil du cercle de Haute-Argovie. Même si le PEV a augmenté son pourcentage de voix de 6,34 % à un remarquable 7,26 %, il a néanmoins perdu son siège. Et ce, en partie à cause du système électoral qui favorise les grands partis et contraint les plus petits à procéder à des apparentements de listes. Malgré ces derniers, il manquait 15 voix pour défendre le siège du PEV face aux Verts. Une situation similaire est arrivée au PEV et à Barbara Streit-Stettler à Berne. Là à cause de 28 électeurs qui n'ont pas soutenu le PEV dans le cadre de l'apparement avec le Centre et l'UDF. Enfin, à Thoune, le PEV a perdu le siège de Melanie Beutler de juste face aux Verts/Libéraux. Les sièges gagnés par le PEV dans le Seeland et le Mittelland



Le groupe parlementaire du PEV à partir du juin, de gauche: Philippe Messerli, Katja Streiff, Simone Leuenberger, Hanspeter Steiner, Margret von Bergen, Markus Wenger, Tabea Bossard-Jenni, Tom Gerber, Barbara Stotzer-Wyss.

septentrional sont d'autant plus importants et réjouissants. Ces deux sièges avaient été perdus de justesse il y a quatre ans; cette fois-ci, ils sont revenus au PEV avec le soutien de l'UDF, du PVL, des Pirates et du Centre, malgré un résultat moins bon qu'il y a quatre ans. Le PEV a défendu avec succès ses autres sièges, dans le Jura bernois et l'Emmental également grâce au soutien de l'UDF et du PVL. En conclusion: trois députées PEV très engagées depuis de

Parts de suffrages du PEV (%)

Cercle électoral	2022	2018
Jura bernois	4,66	4,42
Bienne-Seeland	4,94	5,35
Haute-Argovie	7,26	6,34
Emmental	5,89	6,18
Mittelland septent.	5,30	6,66
Berne	2,94	3,23
Mittelland mérid.	6,28	7,33
Thoune	8,14	9,23
Oberland	5,70	6,63
Canton de Berne	5,60	6,17

nombreuses années ne pourront pas poursuivre leur travail à l'Hôtel du gouvernement parce que le PEV n'a pas pu conserver ces sièges. Avec Simone Leuenberger et Barbara Stotzer-Wyss, deux nouvelles députées PEV très motivées ont été élues. Comme Hans Kipfer, réélu, quitte le canton pour des raisons professionnelles, Katja Streiff rejoint également le groupe parlementaire du PEV.

Ruedi Löffel
chef de campagne PEV BE

ÉLECTIONS AU CONSEIL-EXÉCUTIF DU 27 MARS 2022

Résultat brillant de Christine Grogg

Lors de l'élection du Conseil-exécutif, la candidate du PEV Christine Grogg a obtenu 47 283 voix. Son nom figurait sur 20 % des bulletins de vote valables. Ce résultat électoral exceptionnel pour le PEV souligne le très grand soutien de la population pour Christine Grogg. Il est donc d'autant plus regrettable qu'elle ne puisse pas poursuivre son engagement au Grand Conseil. Il vaut la peine de souligner le taux de participation très bas de 31,2 %. Depuis 1998, il se situe toujours dans cette fourchette, y compris pour les élections au Grand Conseil. Pour les élections au Grand Conseil, le système d'attribution



Christine Grogg

des sièges selon le système biproportionnel, plus transparent et plus équitable, aurait dû être mis en place depuis longtemps. Pour l'élection du Conseil-exécutif, il serait temps d'introduire le système proportionnel, déjà demandé à plusieurs reprises par le PEV, et de donner ainsi une vraie chance aux partis du centre non affiliés à un bloc, par exemple au PEV et au PVL. Cela susciterait probablement plus d'intérêt auprès des électrices et électeurs que les joutes actuelles entre les blocs rouge-vert et bourgeois.

Ruedi Löffel, chef de campagne PEV BE

Priorité aux projets populaires



Le 15 mai prochain, nous voterons sur une modification de la Constitution cantonale. L'objet en votation « Les projets populaires priment les projets alternatifs du Grand Conseil » vise à renforcer les droits populaires par rapport aux instruments du Parlement.

Afin que les électrices et les électeurs puissent exprimer leur opinion sur un projet de manière plus nuancée et ne soient pas obligés de le rejeter en bloc à cause de quelques points controversés, la révision totale de la Constitution cantonale a introduit deux instruments : le projet alternatif et le projet populaire. Avec le projet alternatif, le Grand Conseil peut opposer une variante à un projet soumis à la votation populaire (projet principal). De même, 10 000 ayants droit de vote peuvent – dans un délai de trois mois – déposer déposer un projet populaire en tant que variante, valant référendum contre une loi ou une décision de principe.

Les deux instruments que sont le projet alternatif et le projet populaire sont liés : aujourd'hui, un projet populaire ne peut être déposé que si le Grand Conseil n'a pas déjà adopté un projet alternatif. Le but est d'éviter des votes de variantes trop compliquées.

On constate toutefois que le Grand Conseil utilise souvent le projet alternatif comme tactique pour barrer la route à des projets populaires indésirables. La modification de la Constitution vise à empêcher cette combine du parlement, également appelée « truc malin ». Ainsi, il sera désormais possible de déposer des projets populaires même si le Grand Conseil a préalablement



adopté un projet alternatif à un projet principal. Dans ce cas, le projet principal et le projet populaire seront soumis au vote et le projet alternatif du Grand Conseil tombera. Les délégué-e-s du PEV du

canton de Berne ont approuvé à l'unanimité cette modification constitutionnelle qui renforce les droits populaires au détriment du parlement.

Philippe Messerli, député, Nidau

EN DIRECT DU GRAND CONSEIL

La législature s'achève au pas de charge



Les quelque 120 points à l'ordre du jour de la session de printemps auraient dû être traités en trois semaines. Mais le Grand Conseil a travaillé d'arrache-pied et a pu boucler la session après seulement deux semaines.

Est-ce dû à la campagne électorale ? Cette fois-ci, le Grand Conseil a adopté une partie de ses dossiers sans discussion. Il a néanmoins pris des décisions importantes : il a décidé de dissoudre deux fonds et d'en utiliser les montants pour financer de grands projets de construction. **Hans Kipfer** a rappelé que cette loi avait été déclenchée par une intervention du PEV. En tant que porte-parole de la commission de la sécurité, **Hanspeter Steiner** a contribué à faire accepter une innovation importante : les requérants d'asile déboutés qui sont hébergés chez des particuliers seront désormais également soutenus par l'aide d'urgence cantonale. Les employés des Hautes écoles doivent-ils avoir le droit de

vote dans leur conseil d'école ? « La séparation des niveaux stratégique et opérationnel est importante pour nous », a expliqué **Christine Grogg-Meyer** pour justifier le rejet de cette demande par le PEV. **Philippe Messerli** a présenté avec succès une proposition concernant la loi sur l'information, qui permet exceptionnellement un soutien direct des médias par le canton. « Les petits partis doivent aussi être représentés au Conseil-exécutif. » **Markus Wenger** a plaidé ainsi pour l'introduction d'un système électoral proportionnel pour l'exécutif. Le Parlement a toutefois rejeté cette demande, pourtant justifiée. **Melanie Beutler-Hohenberger** a expliqué pourquoi le groupe

PEV a rejeté en bloc la motion « Interdire les thérapies de conversion » : « Nous sommes conscients du problème des méthodes thérapeutiques déloyales. Mais la motion restreint également les offres thérapeutiques légitimes. » « Les soins sont une préoccupation importante du PEV », a souligné **Margret von Bergen** à propos d'une intervention du PS visant à contrer l'exode du personnel soignant. Celle-ci a également été adoptée par le Grand Conseil. **Tom Gerber** a obtenu un succès surprenant avec sa motion « Halte au gaspillage de protéines issues des déchets d'abattoirs ». « Du soja est importé d'Amérique du Sud pour nourrir les animaux. Dans le même temps, les dé-

chets d'abattoirs sont brûlés dans des cimenteries ». Ses arguments ont convaincu le Grand Conseil. Une motion des Verts/libéraux a exigé une priorisation également pour les nouveaux projets routiers. **Barbara Streit-Stettler** a attiré l'attention sur le fait qu'une priorisation aiderait les finances, mais aussi le climat. Le Grand Conseil a soutenu la motion. « Il faut un paquet de mesures qui nous permettent d'aborder le tournant de la mobilité », a déclaré **Tabea Bossard-Jenni**, en faisant la promotion d'une offensive des transports publics dans le canton de Berne. Le Grand Conseil était du même avis que le PEV.



Barbara Streit-Stettler

Barbara Streit-Stettler, députée

Werner Liechti, Tramelan



Werner Liechti est un agriculteur corps et âme. Pendant 43 ans il a exercé son métier sur le domaine familial des Prés-Renaud à Tramelan avant de le remettre à un de ses fils. En tant que membre actif de l'Église Évangélique Mennonite du Sonnenberg il préside la chorale. Depuis 2015, il est également engagé au sein du Conseil Général (parlement communal) pour le PEV. En automne il se présente à la réélection.

L'agriculture est en pleine mutation. En tant qu'agriculteur, qu'attends-tu de la politique ?

L'agriculture suisse a besoin aujourd'hui comme hier d'un soutien politique, par contre la bureaucratie que doivent subir les agricultrices et les agriculteurs est bien plus qu'exagérée. Nous avons besoin d'une agriculture qui peut se diversifier et s'adapter sans trop de contraintes, naturellement en respectant l'environnement. J'attends également de la part de nos autorités un peu plus de respect et de protection pour nos terres agricoles, d'une part on demande plus d'écologie et de l'autre côté on ferme les yeux et on bétonne.

Quels sont les défis auxquels la commune de Tramelan est confrontée ?

Actuellement nous avons de multiples projets, en particulier le renouvellement du réseau d'eau potable, le chauffage à distance

« Faire de la politique est un service au prochain.

communal et la rénovation de l'Hôtel de Ville. Un sujet important est également la mobilité douce, pour plus de sécurité pour les écoliers, les piétons et les cyclistes. Le défi particulier consiste de faire face à tous les besoins financiers de la commune sans devoir s'endetter.

Les élections communales auront lieu en novembre 2022. Quels sont vos objectifs ?

Notre objectif est de maintenir une fraction PEV au Conseil Général, pourquoi pas avec 4 ou 5 élu-e-s ! Actuellement nous sommes à trois et il serait bien que le centre soit renforcé. Il y a une chose qu'il ne faut pas perdre de vue : Faire de la politique est un service au prochain et non un intérêt personnel.

Qu'est-ce qui te préoccupe le plus personnellement ?

Le décès subit en décembre 2020 de notre chère fille nous pèse encore beaucoup. Mon épouse et moi puisons notre force et notre espoir dans la foi



Werner Liechti

et dans le cercle de notre famille. Le fait d'être grands-parents de deux petits-fils nous apporte beaucoup de joie.

Interview : Philippe Messerli

VOTATION FÉDÉRALE DU 15 MAI

Non au consentement présumé



Le PEV Suisse et le PEV du canton de Berne se prononcent clairement contre la solution du consentement présumé au don d'organes. Par ailleurs, le PEV dit oui à la modification de la loi sur le cinéma (« Lex Netflix ») et au développement de l'acquis du dispositif Schengen (« Frontex »).

La loi sur la transplantation d'organes propose une solution du consentement présumé. Celle-ci porte atteinte à la dignité des personnes ainsi qu'à leur droit constitutionnel à l'intégrité physique et à l'autodétermination. Il est faux que le silence d'une personne décédée soit simplement interprété comme un consentement et que, en fin de compte, on augmente ainsi

fortement la pression sur les proches. Le PEV rejette cette loi et se prononce pour le modèle de la déclaration proposé par la Commission nationale d'éthique pour augmenter le nombre des dons d'organes.

Avec la modification de **la loi sur le cinéma**, les fournisseurs de streaming devront, tout comme les chaînes de télévision

nationales, investir 4 % de leur chiffre d'affaires dans la création cinématographique suisse. Cela renforce le site de production cinématographique suisse. L'expérience montre qu'une telle réglementation ne se répercutera pas sur les prix à la consommation.

Le PEV dit oui à la participation de la Suisse au **renforcement**

des effectifs et des moyens techniques de Frontex, l'agence de surveillance des frontières extérieures de l'Europe. Le PEV souligne toutefois qu'il ne doit pas y avoir de renvois illégaux. Il faut donc une obligation de rendre des comptes contraignante et des contrôles efficaces du travail aux frontières.

PEV CH

VOTATIONS du 15 mai 2022

Infos: evp-be.ch et evppev.ch/fr/votations

	Modification de la Constitution cantonale	OUI
	Loi sur le cinéma	OUI
	Loi sur la transplantation	NON
	Développement de Frontex	OUI



Succès électoral dans le Jura bernois

Jean-Marc Knuchel, secrétaire du PEVJB, Tavannes, a été élu au Conseil du Jura bernois. Avec 5,0 % des voix, le PEV a regagné par ses propres moyens son siège perdu en 2018 dans ce conseil pour les affaires régionales. Grâce à l'appareillement des listes avec le PEV et le PVL, l'UDF a également gagné un siège.